



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 465, chemin des Patriotes Nord (lot 2 349 055)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 mai 2024, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 465, chemin des Patriotes Nord à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 2 349 055 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 2,91 mètres pour la résidence unifamiliale isolée existante, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, pour la zone H-29, une marge avant minimale de 7,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 4,59 mètres.

Cette demande a pour but de permettre la reconstruction de la fondation de la résidence existante qui a actuellement une marge de 3,10 mètres bénéficiant d'un droit acquis. La demande vise une réduction de 0,19 mètre par rapport à la marge avant existante.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 mai prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 6 mai 2024, à 16 h, à l'adresse suivante : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca). Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au [www.villemsh.ca](http://www.villemsh.ca).

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 17 avril 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

M<sup>e</sup> ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE